



MAIRIE DE

La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 janvier 2022 Convocations du 21 janvier 2022

Présents : M. Dimitri COULOUVRAT, M. Florian GAIFFE, Mme Valérie EL NIESS, M. Jérôme LENTIER, Mme Agnès MARGUET, Mme Monique MOREAU, M. Julien ROUBLOT

Empêchée : Mme Brigitte LIGNEY

Excusés : M. Romain DONIER, M. Christophe LE GAC, Mme Monique MOREAU

Secrétaire : M. Jérôme LENTIER

En préambule, M. le 1^{er} adjoint informe les membres du Conseil municipal qu'une délibération supplémentaire doit être prise concernant la rétrocession de l'impasse des Narcisses.

1. DELIBERATION : RETROCESSION IMPASSE DES NARCISSES

M. le 1^{er} adjoint informe que le rendez-vous prévu initialement le mercredi 26 janvier avec Maître Aurélie Bonneau-Vautrin pour la rétrocession de l'impasse des Narcisses a été repoussé au vendredi 28 janvier. En effet, pour clore définitivement ce dossier, une dernière délibération doit être prise l'autorisant à signer l'acte authentique pour la rétrocession des réseaux et voirie du lotissement UGIMMO SARL dans le domaine public de la commune.

Après avoir expliqué les dernières démarches entreprises notamment le dépôt de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux du PC 025 148 10 R0005 le 15 janvier 2022 et précisé que les frais notariés sont à la charge d'UGIMMO SARL, le Conseil municipal autorise le 1^{er} adjoint à signer l'acte de transfert au profit de sa commune moyennant l'euro symbolique.

2. DELIBERATION : CONVENTION FINANCIERE PROGRAMME SYDED 2022

M. le 1^{er} adjoint rappelle qu'à la séance du 29 août 2019, Mme le Maire avait proposé d'ajouter au programme d'enfouissement des réseaux secs la rue des Jonquilles. Après les travaux des rues de l'ancien du village en 2020, du bas du village ainsi que du Clos de la vie en 2021, M. le 1^{er} adjoint propose de terminer ces travaux d'enfouissement avec la rue des Jonquilles et en ajoutant le Pré du Peu.

L'estimation financière de la phase avant-projet de cette nouvelle et dernière opération s'élève à 141'875 €. Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré à l'unanimité, autorise M. le 1^{er} adjoint pour le Maire empêché, à signer cette nouvelle convention relative à l'ensemble des travaux ainsi que tous documents nécessaires au bon déroulement de cette opération.

3. DELIBERATION : COUPE ONF 2022

M. le 1^{er} adjoint rappelle que la forêt communale de La Chenalotte, d'une surface de 56,10 ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, relève du Régime forestier. Celle-ci est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil municipal et arrêté par le préfet en date du 30 octobre 2012. Conformément au plan de gestion de cet aménagement, l'agent de l'ONF propose, chaque année, les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable, préserver la biodiversité et les paysages.

Pour l'année 2022, M. Kevin VINCENT, technicien opérationnel à l'ONF, propose une vente classique de résineux en vert sur la parcelle 11 et des chablis.

Après l'exposé du 1^{er} adjoint, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'état d'assiette des coupes 2022 et l'autorise, pour le Maire empêché, à signer tout document afférent.

4. DELIBERATION : RENDU CAUTION, APPARTEMENT, 1 rue des écoles

Suite au départ du locataire de l'appartement, premier étage, sis au 1, rue des Ecoles, un état des lieux du logement a été réalisé le 06 janvier 2022. Les lieux étant laissés dans un bon état, M. le 1^{er} adjoint pour le Maire empêché, propose de procéder au remboursement de la caution versée lors de la signature initiale du bail, soit le montant de 510 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que l'état des lieux n'appelle aucune observation, ni réserve, que le logement est libre d'occupation autorise le 1^{er} adjoint pour le Maire empêché à procéder au remboursement de la somme de 510 €.

5. DELIBERATION : RENDU CAUTION, APPARTEMENT, 3 rue des écoles

Suite au départ du locataire de l'appartement, premier étage, sis au 3, rue des Ecoles, un état des lieux du logement a été réalisé le 14 décembre 2021. Les lieux étant laissés dans un bon état, M. le 1^{er} adjoint pour le Maire empêché, propose de procéder au remboursement de la caution versée lors de la signature initiale du bail, soit le montant de 700 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que l'état des lieux n'appelle aucune observation, ni réserve, que le logement est libre d'occupation autorise le 1^{er} adjoint pour le Maire empêché à procéder au remboursement de la somme de 700 €.

6. DELIBERATION : VALIDATION DE DEVIS

LJ toiture – crochets à neige

M. le 1^{er} adjoint informe que suite au transfert de la classe dans le bâtiment des salles des Tilleuls et à celui de la cour de récréation, il est nécessaire d'installer des crochets à neige sur le toit dudit bâtiment. Après avoir présenté le devis de LJ Toiture s'élevant à 315 € HT, le Conseil municipal autorise le M. le 1^{er} adjoint à le signer.

Qualitconsult – analyse enrobés et HAP

Mme la 3^{ème} adjointe informe que, suite à une nouvelle réglementation indépendamment de la volonté de l'entreprise, le montant d'une analyse sur les enrobés et HAP (hydrocarbures aromatiques polycycliques), initialement à 60 € HT passe à 100 €. Après discussion et bien que le devis ait déjà été signé et les analyses réalisées, le Conseil municipal autorise à l'unanimité M. le 1^{er} adjoint à signer le nouveau.

7. PROJETS EN COURS

Projet extension et rénovation de l'école – création d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur

Lors du Conseil municipal du 09 décembre 2021, les entreprises ci-dessous ont été retenues. Elles ont été informées début janvier.

ENTREPRISES RETENUES	LOT	NOTE OBTENUE	MONTANT HT
CODEPA SAS – Arches (88380)	lot 1 : désamiantage	95/100	15 588.00 €
SARL BDTP – Le Bélieu (25500)	lot 2 : terrassement VRD – espaces verts	100/100	89 175 .98 €
SAS ENTREPRISE LACOSTE – Maiche (25120)	lot 3 : démolition gros œuvre	98/100	161 971.61 €
CHARPENTE PONTARLIER - Bulle (25560)	lot 4 : charpente ossature bois - couverture	100/100	183 589.21 €
SAS BBS ETANCHEITE – Boussières (25320)	lot 5 : étanchéité	95/100	23 039.13 €
MENUISERIE MOUGIN – Morteau (25500)	lot 6 : menuiserie extérieure bois	98/100	38 843.01 €
BONNEVAUX – Pontarlier (25300)	lot 7 : serrurerie	100/100	38 303.00 €
SAS FACADES BISONTINES – Châtillon le Duc (25870)	lot 8 : Isolation thermique par l'extérieur et bardage	100/100	160 480.70 €
SARL BURLA FRERES – Amancey (25330)	lot 9 : menuiseries intérieures	100/100	23 098.62 €
EPPI ADMR - Pontarlier (25300)	lot 10 : doublage cloisons – faux plafonds – peinture – revêtements de sol	95/100	52 717.91 €
SAS TISSERANT CARRELAGE – Damprichard (25450)	lot 11 : carrelage et faïences	100/100	6 384.96 €
SARL MYOTTE ET CIE – Orchamps-Vennes (25390)	lot 12 : chauffage, ventilation, sanitaire	96/100	299 367.74 €
BALOSSI-MARGUET – Morteau (25500)	lot 13 : installations électriques	100/100	51 190.56 €
EIFFAGE ENERGIE SYSTEME ALSACE – Chemaudin et Vaux (25320)	lot 14 : installation panneaux photovoltaïque	95/100	28 269.77 €
TOTAL			1 172 020.20 €

Mme la 3^{ème} adjointe fait un point sur ce le dossier, informe que la réunion de démarrage avec la plupart des entreprises s'est tenue le 19 janvier et que les travaux devraient commencer fin février, début mars. Par ailleurs, d'après les plans fournis par le cabinet d'architecte Dominique REYMOND, la grande cour sera utilisée par les entreprises (zone de stockage des matériaux, de parking, et base de vie). Enfin, elle annonce que les prochaines démarches à entreprendre sont celles de la recherche d'une assurance dommage ouvrage et d'une banque pour le financement du projet.

8. POINTS A VENIR

Appartement communal, 1 rue des Ecoles

M. le 1^{er} adjoint rappelle aux membres du Conseil, qu'en raison des travaux du bâtiment de la mairie prévus dans les années à venir, il n'est pas possible de louer l'appartement communal situé au 1 rue des Ecoles comme précédemment compte tenu du fait que la durée d'un bail est de 6 ans et qu'en cas de travaux, la commune serait dans l'obligation de reloger le locataire. La seule possibilité est de le louer en meublé pour proposer un bail d'une année reconductible. Par ailleurs, le fait qu'il soit encore loué un moment, permettra à la commune de percevoir des subventions. Mme la 3^{ème} adjointe informe que quelques travaux de rafraîchissement seront à prévoir et que ceux-ci seront réalisés par les employés communaux.

Autres projets

M. le 1^{er} adjoint fait un premier point des autres travaux et investissements à réaliser en 2022 : achat informatique pour le poste de la secrétaire de mairie et d'un vidéoprojecteur, la réfection de la Croix à l'entrée du village, la réalisation d'une barrière (bois des Cornaix), l'achat de guirlandes d'illumination.

9. POINTS DIVERS

Déneigement

Suite au problème de déneigement de début décembre, les membres du Conseil municipal remercient les employés communaux de leur travail. Une rencontre avec l'entreprise PR3T est à prévoir afin de faire le point et de trouver une solution.

Défibrillateur

M. le 1^{er} adjoint informe que le défibrillateur fixé au mur extérieur de la grande salle des Tilleuls est actuellement hors-service dans l'attente d'électrodes.

Distribution des comptes rendus

Suite aux démarches entreprises pour réduire la consommation de papier, M. le 1^{er} adjoint informe que 43 comptes rendus papiers seront distribués et que 65 habitants ont souhaité le recevoir par mail. Si toutefois, les habitants souhaitent changer d'avis, le recevoir en format papier ou l'avoir par mail, il suffit d'en faire la demande. Enfin, les comptes rendus sont aussi disponibles sur le site Internet.

Gendarmerie Réseau participation citoyenne

M. le 2^{ème} adjoint présente à l'assemblée le réseau de participation citoyenne. D'après le courrier reçu du chef d'escadron Thierry Combe-Chevaleyre, commandant de la compagnie de Gendarmerie départementale de Pontarlier, le réseau vise à associer les élus et la population à leur propre sécurité. Une rencontre avec le commandant de la compagnie pour une présentation du dispositif en Conseil municipal sera agendée.